L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 28 AVRIL 1892.

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

UN jeune homme d'un caractère doux, des plus recommandables, désire correspondre avec une jolie Créole ou Espagnole fortunée et âgée de 18 à 25 ans. Elle devra être d'un caractère aimable, affectueux et devra parler l'anglais. Le but de l'annonceur sera révélé après que connaissance aura été faite. S'adresser L., Box 304, Lincoln, Neb. 26 av—1f

ON demande.—Une bonne cuisinière ; s'adresser, 223 rue Camp. 22 avril—7f

ON demande.—Une Française ou Allemande pour blanchir et faire un petit ménage. S'adresser 94 Esplanade. 8 avril

A LOUER.

A LOUER—Le Jardin Boudro à Milneburg, ayant été entièrement réparé et remis à neuf, est maintenant prêt à être loué aux Sociétés et aux Clubs de Tir à la Carabine et pour Pique-Niques. Il y a un magnifique Parapet de 38 pieds érigé sur les terrains, pour les tournois à la carabine. Le terrain peut être aussi retenu pendant la semaine pour Parties, Dîners et Piques-Niques privés. Un grand réfrigérateur ayant été érigé sur le terrain, où le Public peut avoir de la Bière glacée en tout temps. Pour plus amples détails s'adresser à C. W. Ganss, Brasserie Pelican, Chartres, près Clouet, ou au Bureau du N. O. Brewing Association, 194 rue Commune, de 11 A. M. à 1 P. M.
21avril—21 au 30

A LOUER—Une résidence haute, avec jardin, écurie, etc., rue Dumaine, 464. S'adresser chez A. D. Gomez, 209 Decatur.
1er avril—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John J. Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,454—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 avril—27—1 5 mai

Succession de John Calder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,479—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Alice Wilson Calder, exécutrice de la succession ci-dessus ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 avril—19 24 28

Succession de John G. Dobbins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,370—Division E.—Attendu que Elizabeth Dobbins a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John G. Dobbins, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 avril—19 24 28

Succession de Mme E. McLeod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,747—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Euphemia McLeod, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 avril—22 27—mai 1

AVIS AUX CREANCIERS.

Alphonse Marx vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,661—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par A. Spiro, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
avril 26—26—mai 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres ce vants, à savoir:—Pauline Frank vs John U. Frank.—No 34,313—Division C.—Sur motion de R. J. Wenck Esq. avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'alors existé entre eux ; que la demanderesse, Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées ; que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 33,772 du dossier de cette Cour, et l'autorisant à s'occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais du procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dollinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivies et non servies aux parties ci-nommées, soient mises hors de Cour, ces frais.
Jugement rendu le 23 février 1892.
Jugement signé le 29 février 1892.
Signé : F. A. MONROE, Juge.
En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.
TH. BUISSON, Député Greffier.
1 mars—

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans,

En l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 1er mars 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,329,072 16
Surtirages garantis et non garantis		17,920 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc		50,971 34
Dû par des agents de réserve approuvés		19,576 29
Dû par d'autres banques nationales		7,350 37
Dû par des banques d'Etat et banquiers		1,561 89
Maison de banque, meubles et installations		115,509 00
Dépenses courantes et taxes payées		6,928 43
Echanges pour le Clearing House	$62,114 35	
Billets sur d'autres banques	9,117 00	
Papier courant fractionnel nickels et cents	342 13	
Espèces	90,808 00	
Billets legal tender	212,671 00	475,052 48
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$1,976,182 96

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		53,844 86
Billets de banques nationales en circulation		40,745 00
Dividendes non payés		1,220 00
Dépôts individuels sujet à chèques	$1,208,772 57	
Certificats de demande de dépôt	6,206 50	
Chèques certifiés	37,927 45	
Chèques de caissier en circulation	960 60	1,303,866 52
Dû à d'autres banques nationales		13,888 58
Dû à des banques et banquiers d'Etat		3,118 29
Bills payables		60,000 00
Total		$1,976,182 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.
Je, JOSEPH L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.
J. L. BERCIER, Caissier.
Signé et assermenté pardevant moi, ce 5me jour de mars 1892. BENJAMIN ORY, Notaire.
Correct—Attesté :
THOS. DAY,
MAX SCHWABACHER,
SY. ABRAHAM, Directeurs.
6mars—1f

AVIS est donné par la présente que demande sera adressée à la Législature, dans sa prochaine session, pour qu'elle vote une loi autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans, agissant par l'intermédiaire du Bureau de Liquidation, à recevoir, s'il est nécessaire, le paiement des bons et certificats de bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans, échéant le 1er juillet 1892, jusqu'au 1er août 1892, 1er janvier 1893, 1er mars 1894, et à tous autres bons ou certificats de bons, s'il en existe, échéant avant le 1er mai 1894. Les dits délais seront fixés aux taux d'intérêt et aux termes et conditions convenus à l'amiable avec les porteurs des dits bons et la Ville de la Nouvelle-Orléans sera autorisée à émettre pour les dits bons arrivant à échéance des bons et certificats de bons pour le taux d'intérêt tel qu'il sera réglé d'un commun accord, et à donner l'endossement nécessaire sur les dits bons arrivant à échéance, indiquant le délai ainsi et le taux de l'intérêt, les termes et conditions des délais accordés.
21avril—1f p s au 30 j

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 AVRIL—CLASSE D No 199
Tirage de 4 heures P. M.

45	61	73	2	33	6	42	24	52	13	44	68	19	58

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sous la surveillance dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 27 avril 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 MAI 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...$300,000, soit		$300,000
1 Lot de.. 100,000,		100,000
1 Lot de.. 50,000,		50,000
1 Lot de.. 25,000,		25,000
2 Lots de.. 10,000,		20,000
5 Lots de.. 5,000,		25,000
25 Lots de.. 1,000,		25,000
100 Lots de.. 500,		50,000
200 Lots de.. 300,		60,000
500 Lots de.. 200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de..$300, ..	30,000
100 Lots de...$200, ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100, ..	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service des malles à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le change du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bail et droit d'occupation.

Simon Gless vs. Samson Cerf.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 35,218.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 9 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Tous les droits, titres et intérêts** du défendeur Samson Cerf au bail du local No 603 rue Magazine, le dit bail étant à raison de $35 par mois, payable mensuellement et finissant le 30 septembre 1892.

2° **Et en cas que le dit bail ne soit pas vendu à prime,** alors le droit d'occupation du dit local du jour de vente jusqu'au 30 septembre 1892. (L'acquéreur du dit droit d'occupation n'étant responsable d'aucun loyer, le propriétaire du dit local ayant été payé en plein pour le loyer jusqu'au 30 septembre 1892.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 avril—28—mai 2 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du premier district.

Jean Marie Golé vs Mme Madeline Carbo, épouse de Wm L. Hagen, et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,781.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Camp, Girod et Magazine, désigné comme lot No Un et mesurant, en pied américain, trente-huit pieds de face à la rue Julia, sur quatre-vingt seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme Madeline Hagen, alors Mme Veuve Madeline Dias, a acquis durant son veuvage par achat de Joseph Cornibé, d'après un acte fait pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 25 octobre 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—27—mai 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme No 269 de la rue du Camp.

Orleans Manufacturing Co. vs. T. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,000.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles W. Drown, curateur de Thomas W. Bothick, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, Calliope, St-Charles et le Cercle Lee, désignée par la lettre B, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 11 octobre 1881, annexé pour référence à un inventaire fait par B. Ory, notaire en cette ville du 8 au 19 octobre 1881, et mesurant, suivant le dit plan, au pied américain, vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Camp sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les bâtisses portent le numéro municipal 269 rue Camp.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 av—19 26—mai 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de Propriété commerciale de choix située avantageusement et connue comme local No 55 rue Carondelet.

Offrant une occasion pour un placement sûr et rémunératif, maintenant louée à bail comme suit : le 1er étage à McMillan & Son à raison de $45 par mois, finissant le 30 septembre 1892, et le 2ème étage à John Dymond, à raison de $25 par mois finissant le 30 septembre 1892.
(L'acquéreur, néanmoins, ayant le privilège d'accepter ou de faire canceller les dits baux.)

Mlle A. Denègre et als vs Mme H. S. Welham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,174.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 30 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et l'usufruit de la moitié indivise du dit lot, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Perdido, Baronne et Union, désigné comme lot No 26 sur un plan fait par C. H. Hedin, voyer, daté le 24 janvier 1855, et déposé en l'étude de M. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, pour référence, et par le même numéro sur un plan fait par George T. Dunbar, voyer, le 27 mars 1849, et déposé comme plan No 156 en l'étude de T. Guyol, notaire ; le dit lot mesurant, au pied américain, vingt-cinq pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue Carondelet, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
La bâtisse sur la dite propriété étant connue comme le numéro 55 rue Carondelet.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif.

Rare occasion d'investir dans une propriété rémunérative, centralement située.

Connue comme local No 42 RUE UNION.

Maintenant louée à bail à bons termes jusqu'au 30 septembre 1892.

L'acquéreur, néanmoins, ayant le privilège de prendre la dite propriété sujette au dit bail ou de le faire canceller.

Dans l'affaire de Mlle A. Denègre vs Mme H. S. Welham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,174—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et le dépendances qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 1, sur un plan du dit et d'autres lots, fait par W. T. Thompson, voyer, annexé à un acte en l'étude de H. B. Cenas, notaire, lequel lot mesure vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Union, vingt-trois pieds de largeur dans le fond, sur cent dix pieds un pouce de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et cent-huit pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Carondelet.
La bâtisse sur le dit lot de terre étant connue comme le No 42 rue Union.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 avril—5 12 19 26—mai 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Premier District.

Jos. A. Dare vs. C. J. Johnson et T. B. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Neuf certains lots de terre situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pearl, maintenant Commerce, Tchoupitoulas, Delord et Locust, maintenant Calliope, désignés par les lots Nos trente-et-un, trente-deux, trente-trois et trente-quatre, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, déposé au bureau de A. Mazureau, ex-notaire en cette ville, et les Nos trente-cinq, trente-six et trente-sept, sur un plan paraphé par le shérif et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire public en cette ville. Les Nos trente-huit et trente-neuf, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, daté le 6 novembre 1834, et déposé pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville, les dits lots de terre mesurant comme suit : Lots Nos trente-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre trente-cinq, trente-six et trente-sept, mesurant chacun vingt-et-un pieds de face à la rue Pearl, maintenant la rue Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds six pouces entre lignes parallèles, et les lots Nos trente-huit et trente-neuf ont chacun vingt-et-un pieds de face à la rue Pearl, maintenant rue Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt pieds huit pouces entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 16 22 29—mai 6 7

Succession de George Palfrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,262.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. L. C. Palfrey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27avril—27 mai 1 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente renvoyée à cause du mauvais temps au 28 avril.

ANIMAUX DE CHOIX.

La vacherie de J. Sissung à l'encan, à l'encoignure des rues Remparts et Clouet.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau No 60 rue Bienville—JEUDI, 28 avril 1892, il sera vendu, à onze heures A. M., à l'encoignure des rues Remparts et Clouet, M. Jacob Sissung, se retirant de ce genre d'affaire.

25 magnifiques vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler. 1 taureau. 4 magnifiques chevaux et un joli mulet. Charrettes à lait, wagon, charrette à provisions, buggy, harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.—Aussi, un lot de provisions.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
17avril—17 au 28

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE VASTE —ET— IMPOSANT

Magasin en briques à quatre étages,

No 269 RUE DECATUR,

—EN FACE DU—

Marché Français aux Légumes,

Ensemble avec toutes les Machines et le Moulin qui s'y trouvent contenus et adaptés à la manufacture de Vermicelle, Macaroni, etc.

LE TOUT EN BLOC.

Joaquin Sambola —vs— Ses Créanciers.

No 32,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau : 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, à la **Bourse d'Encan St-Charles,** rotonde du rez-de-chaussée de l'**Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, machine, moulin, etc., à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, et tout ce qui y appartient, situé dans l'îlet borné par les rues **Decatur,** anciennement Vieille-Levée, **Ursulines, Chartres** et **St-Philippe,** dans le deuxième district de cette ville, mesurant en mesure française, **cinquante-deux** pieds de face à la rue **Decatur** sur cent soixante dix-huit pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un vaste et imposant magasin en briques à quatre étages récemment construit et récemment occupé par Joaquin Sambola comme manufacture de vermicelle, macaroni, etc., etc., connu par le No municipal 269 rue Decatur. Ensemble avec la propriété décrite ci-dessus seront vendus la machine et le moulin pour la fabrique du vermicelle, du macaroni, etc., qui y sont contenus, comprenant en partie deux machines à vapeur, une bouilloire à vapeur, deux real evens, un scrap et panning cracker outlet, une machine pour la pâte, un dough mixer, des rouleaux, breaks, endless screw mixer, shafting pulleys, belting, etc., etc.

Termes et conditions—L'acheteur assumera le paiement d'un loyer de terrain perpétuel de soixante piastres par mois, payable mensuellement et d'avance à partir de et après le premier jour de mai prochain (1892), au Très Révérend Archevêque actuel de la Nouvelle-Orléans et à ses successeurs à l'Archevêché in perpetuo, et rachetable par l'acquéreur ou ses représentants pour la somme de douze mille piastres (le capital stipulé du dit loyer), payable à un et en même temps, et exclusif de tous arrérages de loyer qui pourraient être dus au moment du dit rachat, à la communauté des Nonnes des Ursulines en cette ville, qui à plein pouvoir de recevoir le dit capital et accorder une rémission des privilèges et hypothèque pesant sur cette propriété pour garantir le paiement du dit loyer perpétuel du terrain et le capital de celui. L'acquéreur assumera aussi la réversion du dit privilège et hypothèque, ainsi que toutes les obligations du contrat de loyer entre le Révérend Léon de Neckere, ex-archevêque à la Nouvelle-Orléans et les Antoine Abat, exécuté pardevant Théodore Seghers, ex-notaire de cette ville, le 28 mai 1831 et assurées successivement par les propriétaires subséquents et possesseurs de la dite propriété, à savoir—

Dominique Seghers par un acte pardevant Carlisle Pollock, ex-notaire de la date du 18 juil et 1831 ; Francisco Sambola par acte pardevant C. V. Foulon, ex notaire, de la date du 9 décembre 1848 et Joaquin Sambola par acte pardevant A. J. Lewis, notaire, le 25 novembre 1876 ; et la balance du prix de vente s'il y en a, excédant le dit loyer capital de douze mille piastres COMPTANT, l'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'adjudication entre les mains de l'Encanteur pour garantir et lier la vente, l'acte en cela sera passé ou exécuté pardevant Marcel T. Ducros, notaire public.
23avril—23 30—mai 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI

DOUBLE CORPS DE LOGIS

Dans le Quatrième District,

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de Frank Masina.

No 34,835—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 avril 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci après, savoir—

Un certain lot ou certaine portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Première, Laurel et Philip, lequel dit lot ou portion de terre forme l'encoignure des rues Constance et Première et est désigné par le No Un sur un plan dressé par A. Sinott, architecte, le 3 décembre 1852 déposé au bureau de William Sanneau, notaire en cette ville, pour qu'on s'y réfère, et le dit lot mesure, en mesure américaine, 48 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Première de 84 pieds 1 pouce et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli double corps de logis presque neuf, ayant 6 chambres, une bâtisse en bois à deux étages attachée à la maison principale, avec trois chambres, une bâtisse à un étage faisant face à la rue Constance servant comme atelier de peinture, le tout couvert en ardoises, gaz, deux citernes, lieux d'aisance, hangars, entrée pour voitures, etc. etc.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 14

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alexandre Bone.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 211—Division "C".

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Bureau, No 58 rue Camp—SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus désignée, Division "C", en date et signé le 13 avril 1892, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans la paroisse St-Tammany, à Slidell, Louisiane et étant un certain morceau de terre désigné par le lot numéro 10, dans la Section 4, T. 9.—S. R.—14 E., d'strict Greensburg de la Louisiane et ayant 20 acres—borné au nord par Dorothée Gaines, au sud par Alexandre Nicholas et Adam Borne, à l'ouest face au Bayou Vincent et à l'est par Mme Frederick, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
ONORATO & STUART, Encanteurs.
23 avril—23 30—mai 7 14 21 21 28

Etat Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens De la Louisiane,

DEPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 30 janvier 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135,616 07	
Bons et actions	46,411 88	
Dettes suspendues	57,502 03	
Prêts et escomptes	219,191 49	
Dû par des banques et banquiers	7,334 16	$466,055 63
Prêts sur demande	261,042 04	
Echange	27,201 02	
Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire	337,668 24	625,911 30
Total		$1,091,966 92

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits non divisés	54,434 01	$434,634 01
Dû à des banques et banquiers		2,599 64
Dû aux déposants		654,733 27
Total		$1,091,966 92

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.
A. A. LELONG, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour de janvier 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct—soit, Trois cent trente-sept mille six cent soixante-huit 24-100 dollars.
H. LAROUSSINI,
ERNEST PRAGST,
E. C. BOUCHER,
S. PFEIFER.
31 janv—

AVIS est donné par la présente que demande sera adressée à la Législature, dans sa prochaine session, pour qu'elle vote un amendement à l'Acte No 128 de 1890, relativement au taux de l'intérêt établi sur les bons, en vertu du jugement, tel que l'ordonne le dit Acte et l'Acte No 67 de 1884, de façon à élever l'intérêt porté par les bons dont il est question dans les dits Actes, à 5 pour cent, au lieu de 4 pour cent.
1avril—1f p s au 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic d'un Cottage-Résidence confortable.

No 158 Grande Route St-Jean.

Avec des lots vacants adjacents.

—ET—

Deux morceaux de terre connus de valeur.

A la jonction du Chemin de la Métairie et du Bayou St-Jean.

A l'enchère publique.

Dans l'affaire de Carlos Maduell vs ses créanciers.

No 34,204.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date de 7 mars 1892, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-après, savoir—

1° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations s'y trouvant, désignée d'après un croquis fait par J. A. d'Hémécourt, daté Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1875, par la lettre A et No 7. Le lot A mesure 60 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington, par une profondeur de 49 pieds 3 pouces sur un côté, 67 pieds 10 pouces sur l'autre et 64 pieds 2 pouces sur la ligne du fond, joignant en partie le lot No 7. Le lot No 7 mesure 63 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la route St-Jean, 68 pieds 10 pouces de profondeur, 99 pieds 1 pouce et 4 lignes dans le fond sur un côté, et 101 pieds 9 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté. Le tout en accord avec le susdit croquis de J. A. d'Hémécourt, annexé à l'inventaire de la succession de Pierre Pierrie, pris par John L. Laresche notaire public, le 9 novembre 1875.

Les améliorations comprennent une résidence cottage confortable en bois, avec une bâtisse détachée dans le fond, contenant galeries sur le côté et derrière, 3 chambres et 3 cabinets dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond, écuries et remises, porte cochère, jardin dans le fond avec des allées proprement briquetées et plantées d'orangers et d'autres arbres fruitiers, d'arbustes, de rosiers et de fleurs rares. Elle est connue comme le No 158 Grande Route St-Jean et est louée à raison de $216 par an ; le char passe en face et sur l'avenue de l'Esplanade, et est à proximité de la nouvelle école McDonogh.

2° **Trois certains lots de terre** avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district et dans le même bloc, deux desquels lots sont désignés par les Nos 3 et 4, sur un plan de Josnot, daté le 21 mars 1837, déposé comme plan No 39 du Livre des Plans, dans le bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan les dits deux lots mesurent comme suit : Lot No 3, 22 pieds 8 pouces de face à la rue Washington, 46 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne la plus près du Bayou St-Jean, 56 pieds 7 pouces sur l'autre ligne et 25 pieds à l'arrière. Et le lot No 4 a 22 pieds 8 pouces de face à la rue Washington, 56 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3, 67 pieds de profondeur sur l'autre ligne et 25 pieds sur la ligne du fond. Et le tiers des dits trois lots mesure, plus ou moins, (mesure française), 50 pieds de face à la Grande Route St-Jean, 87 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée du Bayou St-Jean, 92 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté et 50 pieds dans le fond, étant composé de deux lots de terre désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L. Bringier, ancien voyer général, daté le 24 septembre 1834, et annexé à un acte du 4 octobre suivant, pardevant le dit H. Pedesclaux, ancien notaire.

3° **Deux certains morceaux de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, etc., situés dans la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la jonction du Bayou St-Jean et du Chemin de la Métairie et désignés sur deux plans faits par Tanesse, voyer de la ville, le 18 septembre 1813, et annexé à un acte passé pardevant Ph. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, le 13 octobre 1813, et l'autre à un acte pardevant H. Pedesclaux, ancien notaire public, le 12 janvier 1819.

Un morceau de terre formant le coin du Chemin du Bayou et du Chemin de la Métairie, compris par les lettres L. A. B. C. H. J et K sur les dits plans, et mesurant 96 pieds de face au Chemin du Bayou de L à A. 2 arpents 19 toises et pieds de profondeur de A à B, 24 pieds de face au Chemin de la Métairie de L à K, 3 arpents 22 pieds 6 pouces de profondeur de K à J, et s'étendant d'une plus grande profondeur d'un côté, et J sur l'autre, entre lignes parallèles, à la plantation appartenant anciennement à J. B. McCarty, dans le fond, laquelle dite ligne est à 14 arpents de distance de face sur le Chemin de la Métairie.

Et l'autre morceau, contigu au ci-dessus, compris dans les lettres A, B, C, D, E, F et G, d'après les dits plans et façade sur le dit chemin du bayou, s'étendant en profondeur une distance de A à B d'un côté et d'E à D de l'autre, la profondeur de A à B étant de 2 arpents 18 toises 2 pieds, le dit morceau se prolongeant par l'extension de la ligne de C à D dans une direction oblique de F à E et G à F, s'étendant de E d'un côté et D de l'autre, entre lignes parallèles, un et trois-quarts (1 3/4) arpents de distance, aboutissant 2° 30' est à la ligne de l'habitation Macarty à l'arrière.

Etant la même propriété que Alfred Heit a achetée de Geo Heit, d'après un acte pardevant Theo Guyol, notaire, le 26 avril 1859. Toute la propriété décrite ci-dessus ayant été acquise par le dit Carlos Maduell dans et par l'acte auquel il est référé ci après, excepté cette portion de l'acte que le dit Alfred Heit a vendu à la Ville de la Nouvelle-Orléans le 10 mai 1873, d'après un acte pardevant A. Hero, notaire en cette ville, et est décrite comme suit, à savoir :

Un certain morceau ou certaine portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, compris dans l'espace entre Ste-Anne, St-Pierre, Génois et Scott, commençant à une distance de 878 pieds du bayou St-Jean sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue St-Pierre, à 380 pieds du dit bayou sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue Ste-Anne courant vers le chemin de la Métairie entre les lignes de côté parallèles avec les lignes de Ste-Anne et St-Pierre ; la dite portion de terre mesurant plus ou moins, en longueur de 490 pieds, et en largeur de 210 pieds plus ou moins sur les lignes de côté courant obliquement entre les dites rues Ste-Anne et St Pierre. La dite portion de terre est à distance égale des dites rues Ste-Anne et St-Pierre et est coloriée jaune et amplement décrite sur un plan de la même et autres propriétés dressé par Pilié & Murray, voyers, à la date du 13 septembre 1869 dont une copie est déposée au bureau de A. Hero, notaire public en cette ville, comme plan No 34. Il comprend une partie du fond de deux premiers morceaux de terre Nos 1 et 2 sur un plan dressé par J. Tanesse, voyer, à la date du 13 septembre 1813, annexé à un acte auquel on s'y réfère à un acte passé pardevant Ph. Pedesclaux, notaire en cette ville, le 13 octobre 1813, et il est désigné aussi par les mêmes numéros sur un autre plan dressé par le dit voyer J. Tanesse à la date du 18 octobre 1818, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant Philip Pedesclaux, ex notaire, le 12 janvier 1819.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant galerie de façade et trois chambres, écurie, etc. Le terrain est élevé et bien cultivé en un jardin potager, près du Lower City Park, à proximité des chars de la rue Esplanade.

Termes et Conditions—Pour la propriété premièrement décrite—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de la vente, et pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets ; police d'assurance transférée et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de l'adjudication, des dépôts de 10 pour cent comptant seront requis dans toutes les ventes pour assurer le lien des conditions et dessus.
Actes de vente pardevant James Simeon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
9 mars—9 12 19 26—avril 3 9 16 23 30—mai 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple désirable.

No 14 rue Delachaise, près Tchoupitoulas.

INTERDICTION DE JNO LARNER.

No 26,963—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 30 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 10 mars 1892, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée :

L'agréable cottage-résidence simple en bois, No 14 rue Delachaise, entre Tchoupitoulas et Jersey, retiré de la rue, ayant galerie de façade et 4 chambres, hangar, citerne, etc.
Le terrain est décrit comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Tchoupitoulas, Laurel et Foucher, désigné comme lot No 53, d'après un plan par A. d'Hémécourt, voyer de la ville, daté le 27 novembre 1879, et mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. En bonne condition et dans un voisinage paisible.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec un intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par lien et privilège du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du prix de la vente, et fera le dépôt habituelle de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., N., aux frais de l'acquéreur.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois,

Nos 308 et 308 1/2 rue Conti près Derbigny.

Succession de Mme Maria Wiederecht.

No 35,285—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 mars 1892, et rendu dans la susdite succession la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le joli cottage double en bois, Nos 308 et 308 1/2 rue Conti, contenant galeries sur le devant, allée au centre, 6 chambres dans la bâtisse principale et une cuisine détachée ayant 2 chambres, arrière-cours, 2 citernes, etc. Le lot est désigné par le No 9 dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Roman et Derbigny (Deuxième District de cette ville), sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 17 janvier 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, 27 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un an de crédit, en billets de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente, et garanti par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue ; l'acte de vente portant toutes les clauses usuelles de garantie, police d'assurance, etc., et l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, qui en plus du prix d'adjudication assumera les taxes de 1892 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., Notaire.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande Presse à Coton des Classers.

Sans réserve.

J. B. Lallande vs ses créanciers.

No 29,164—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté le 22 avril 1892, rendu dans l'affaire ci-dessus.

La grande presse à coton "Classers" telle qu'elle est actuellement dans la bâtisse rue Franklin, entre Calliope et Euphrosine. Elle était connue précédemment comme la Champion Cotton Press construite à la fonderie de Scott, aux Reading Iron Works, Reading, Pennsylvanie, bien connue comme la plus grande et la plus forte presse à coton du monde, excepté son duplicata à Galveston, Texas.

Conditions—Comptant avant livraison ; 10 pour cent seront requis au moment de la vente. L'acquéreur devra enlever la machine avant le 20 mai 1892 et réparer à ses frais toutes les avaries des murailles, banquettes, etc., qui seraient faites en enlevant les machines.
L'acte de vente pardevant M. T. Sonist, Esq., aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 25—mai 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE

—DE—

Trois Résidences en bois à deux étages

Coin nord-ouest des rues Claiborne et Orléans.

Et quatre morceaux de terre à Morgan City.

Succession de Mme Odile Merel, femme de Eugène Petit.

No 33,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus Division D, rendu le 21 mars 1892 et signé le 29 mars 1892, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

1° **Les trois résidences à double corps de logis en bois à deux étages,** dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Orléans, formant le coin N. O. des rues Claiborne et Orléans, Nos 229, 231 et 233 rue Orléans et 145 rue Claiborne, chaque double corps de logis ayant 6 chambres, cour pavée, citerne et lieux d'aisance.

Le lot de terre sur lequel les dites maisons sont bâties est désigné par le No 15 dans l'îlet No 76, sur un plan par Bourgeral, voyer, daté le 10 janvier 1839, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Félix de Armas, ex notaire en cette ville, le dit lot mesure 1 en mesure américaine 29 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne sur 95 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue Orléans et entre lignes parallèles.

Elles sont à un îlet du marché Tremé, et adaptées pour les affaires et comme résidences, et sont rémunératives, se louant dans bail à raison de $516 par an.

2° **Le certain morceau ou lot de terre** situé dans la paroisse Ste Marie, à Morgan City, dans cet Etat faisant face à la voie ferrée du Morgan Louisiana and Texas R. R., maintenant le Southern Pacific R. R., le dit lot de terre ayant 50 pieds de face à l'avenue Orléans sur 80 pieds de profondeur, étant partie du lot de terre No 1 dans l'îlet No 4, d'après un plan de la dite ville, dressé par A. L. Fields, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant.

3° **Le certain morceau ou lot de terre** situé dans la ville de Morgan City, paroisse Ste Marie, dans cet Etat, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, dépendances et privilèges y appartenant, connu et décrit comme le lot No 9 dans l'îlet No 5, borné par les rues Deuxième, Troisième, Everett et le Morgan Louisiana & Texas R. R. actuellement le Southern Pacific R. R., mesurant 51 pieds 10 pouces de face au chemin de fer, sur une profondeur de 87 pieds sur un côté et 100 pieds sur l'autre, le tout d'après le plan de Barnes.

4° **Le certain morceau ou lot de terre** situé à Morgan City, dans la paroisse Ste Marie, dans cet Etat connu et désigné comme les lots Nos 10 dans l'îlet No 7.

5° **Le certain morceau de terre** connu désigné et décrit comme les moitiés sud des portions des lots Nos 6 et 7 dans le bloc No 7 ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans la ville de Morgan City, la paroisse Ste Marie, dans cet Etat, commençant à un point de l'avenue Fédérale à 100 pieds de la rue des Commerçants, et courant de coin de l'avenue Fédérale une distance de 100 pieds à pouce et 4 lignes, à ..... jusqu'au chemin de fer à la ligne du lot de A. Vaterman, puis en arrière de la rue du chemin de fer sur la ligne Vaterman, une distance de 73 pieds 11 pouces et 1 ligne, puis de là une distance à travers l'avenue Fédérale, une distance de 100 pieds de la dite avenue Fédérale jusqu'au coin de la rue du chemin de fer, une distance de 110 pieds 2 pouces, le tout conformément au plan de Barnes de la ville de Brashear, actuellement Morgan City.

Termes et conditions—Pour les propriétés de la Nouvelle-Orléans un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représenté par des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, police d'assurance transférée et la police sur les propriétés transférée aux détenteurs ou détenteurs des billets, et toutes les autres clauses de garantie usuelles ; l'acquéreur en plus du prix d'adjudication paiera les taxes dues et exigibles pour l'année 1892.

Pour la propriété à Morgan City, comptant, et l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront les taxes de toutes les années pour l'année 1892. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente dans chaque cas.
Actes de vente pardevant H. L. Garland Jr., Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
8 avril—3 9 16 23 30—7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Succession de Mme Ellen Clohecy.

No 34,675.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI, le 28 avril 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la dite Cour, Division B, daté le 11 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, au local No 274 rue Baronne, entre Calliope et Delord—

Un lot de meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher et de cuisine, une petite bibliothèque à cylindre et un lots de coupe très jolie.
Conditions—Comptant avant livraison.
19avril—19 20 27 28

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois très rémunératif

Rue Perrier, près Constantinople, à un îlet de la ligne des chars de la rue Prytanée.

Succession de Francis Johnson.

No 34,692—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 164 rue Commune—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 mars 1892, dans le No 34,692, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, il sera vendu à l'encan—

Le joli cottage double en bois Nos 68 et 68 1/2 rue Perrier, entre Constantinople et Austerlitz, ayant de chaque côté 4 chambres, le dit lot est désigné par le No 5 sur un plan fait par D. E. Peghers, daté le 28 novembre 1876, déposé en l'étude de A. J. Armstrong, notaire, comme plan No 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Perrier sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Les taxes de 1892 devant être assumées par l'acquéreur, dix pour cent seront requis au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
3avril—3 9 16 23 30—mai 7

PAR E. A. BLAKELY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu du restaurant bien connu, "Royal Restaurant" No 59 rue St-Charles.

Vente de syndic.

Dans l'affaire de Nick Schneider vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 35,277.

PAR E. A. BLAKELY & CO. E. A. Blakely, encanteur.—Bureau No 175 rue Commune, MARDI, 3 mai 1892, à 11 heures A. M., au local No 59 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, rendu et signé le 20 avril 1892, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu entier du restaurant consistant d'un grand range, une bouilloire horizontale, tables, chaises, verrerie, coutellerie, porcelaine, etc. Aussi, un moteur électrique et éventails. Un lot de comptes ouverts, le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
21 avril—21 30—mai 3

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $1.00

VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un coffre-fort, pupitres, tables, ficelle pour sac à coton, cercles.

McMillan & Son et Thos. J. McMillan vs. leurs créanciers.

Nos 34,799—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—MARDI, 10 mai 1892, à 11 heures A. M., au local 55 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 avril 1892, à l'encan, il sera vendu—
Un coffre-fort, pupitres, cercles pour balles de coton, ficelle et sac à coton.
Conditions—Comptant.
28avril—28 30—mai 3 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de résidences, Propriété à double corps de logis,

—ET—

Sites de choix pour bâtir dans les Premier et Deuxième Districts.

Toute une rangée de bâtisses et de terrains pour bâtir.

Rue Carondelet, coin Nord-Ouest de la rue Erato.

Bâtisses double à deux étages, Nos 362 et 362 1/2 rue Baronne.

Terrain vague sur la rue Tchoupitoulas,

Près de la Presse à Coton Kentucky.

—ET LE—

Cottage résidence élevé sur le Chemin du Bayou, coin Nord-Ouest de la rue Robertson, avec sites convenables pour bâtir attenant sur la rue Robertson.

Succession de Francis Pena.

No 34,598—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau No 164, rue Commune, SAMEDI, 30 avril 1892, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mars 1892, Dossier No 34,598, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, il sera vendu—

I. Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 239, borné par les rues Carondelet, Erato Baronne et Clio, façade à la rue Carondelet et formant l'encoignure de la rue Erato et connu comme lot No 1. Le dit lot mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet sur 91 pieds de profondeur et façade rue Erato, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de 9 pieds de largeur et face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée et loué à raison de $— par mois.

II. Un certain lot de terre attenant à la propriété premièrement décrite, situé rue Carondelet et connu comme le lot No 2. Le dit lot mesure 31 pieds 1 pouce face à la rue Carondelet sur une profondeur de 91 pieds, entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Erato. Les améliorations consistent en une bâtisse double à deux étages, 6 chambres avec grates, sous un loyer de $— par mois.

III. Un certain lot de terre touchant à la seconde propriété décrite, situé rue Carondelet et connu comme lot No 3. Le dit lot mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage de la dite allée commune, faisant face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double à deux étages en bois, 6 chambres de chaque côté, louée à raison de $— par mois.

IV. Un quatrième, plus ou moins, dans un certain lot de terre dans le même carré que celui ci-dessus, adjacent au lot No 4, et connu comme lot No 5, mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur, sur la ligne du côté du lot No 6 de 91 pieds de la ligne droite, de 5 pieds 9 pouces et 7 lignes du côté de la rue Clio, de la angles droits de 1 pieds de côté de la rue Baronne de là de encore à angles droits de 6 pieds 9 pouces 7 lignes du côté de la rue Erato ; de une autre profondeur de 52 pieds 10 pouces du lot 6 de la rue Baronne, laquelle profondeur fait face à Poeme alley, 2 pieds de largeur dans le fond sur la ligne vers la rue Clio et adjacente au lot No 6 de 191 pieds 10 pouces, et le droit d'usage de la dite allée commune ouvrant sur la rue Erato.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, occupée comme résidence et atelier de serrurier, rapportant un loyer de $— par mois.

V. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet et connu comme lot No 6. Le dit lot mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Carondelet sur 191 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence à un étage.

VI. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet, et connu comme le lot No 7. Le dit lot mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur sur la ligne du côté du lot No 6 de 191 pieds 27 pieds 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, une profondeur sur la ligne la plus près de la rue Clio de 127 pieds 10 pouces et 8 lignes à angles droits 3 pieds, une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence à un étage loué $— par mois.

VII. Tous les droits et intérêts qui peuvent appartenir à la dite succession de Francis Pena, par prescription ou possession indéniable pendant 30 ans, dans un certain morceau ou portion de terre, touchant à la propriété décrite en dernier lieu, faisant face et mesurant 2 pieds rue Carondelet, sur une largeur sur la ligne du côté du lot No 7, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, avec une profondeur de 22 pieds 4 pouces dans le fond, sur une profondeur du côté près de 129 pieds 4 pouces 3 lignes plus ou moins, vers la rue Clio et touchant à la propriété de Gabriel Brown.

Le tout d'après un croquis de D M. Brosman, député voyer de la ville, daté le 19 mars 1892.

Le tout des propriétés ci dessus décrites ayant été acquises par feu Francis Pena, de Mme Gertrude Pena, veuve de feu Francis Laurent Lacoste, d'après un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 31me jour de mai 1860.

VIII. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et appartenant, situé dans le faubourg Lacourse, Premier District de cette ville, formant le lot No 3 dans l'îlet No 95 sur le plan original du dit faubourg et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Baronne, anciennement Bacchus, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 8 lignes, étant dans l'îlet borné par les rues Thalia, Erato et Dryades. Le dit lot a été acquis par feu Francis Pena du Dr William B. Wood, le vingt unième jour de mai 1859, pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, retirée de la rue, et connue comme les Nos 362 et 362 1/2 de la rue Baronne, contenant 7 chambres de chaque côté, et louée à raison de $— par mois.

IX. Un lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Thomas, Ste Thérèse et Bellechasse, dans le carré No 74. Le dit lot est désigné comme lot No 8 et mesure 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 120 pieds de profondeur.

X. Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Esplanade et Claiborne et le Chemin du Bayou, formant l'encoignure nord-ouest de la rue Robertson et du Chemin du Bayou, et mesurant en mesure américaine 99 pieds face au dit Chemin du Bayou sur une profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne, de 139 pieds 11 pouces 4 lignes et 133 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Robertson et 74 pieds 4 pouces au fond et connu comme lot No 1. Les améliorations comprennent une résidence cottage élevée, avec un large corridor au centre, salons spacieux, salle à manger et chambres à coucher, larges balcons, bâtisses à deux étages dans le fond, arbres à ombrage, etc. Le locataire actuel a le droit d'occupation jusqu'au 1er août 1893.

XI. Un certain lot de terre, connu comme lot No 2, faisant face à la rue Robertson, dans le même îlet que le lot No 1, et attenant à ce dernier dans le fond, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 74 pieds 4 pouces, sur la ligne du lot No 1, 30 pieds 6 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une autre profondeur de 68 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 3. Le locataire actuel a le droit d'occupation jusqu'au 1er août 1893.

XII. Un certain lot de terre connu comme lot No 3, faisant face à la rue Robertson, dans le même carré que le lot No 2 et adjacent à ce dernier, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson par une profondeur de 66 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 2, 30 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur à l'arrière, et une autre profondeur de 62 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté de la prolongation de la rue Quartier, la dite prolongation est représentée comme lot No 4 sur un croquis mentionné plus bas.

XIII. Un certain lot de terre connu comme lot No 5, faisant face à la rue Robertson et dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de 52 pieds 3 pouces sur la ligne de côté du dit lot No 4 ou la prolongation de la rue Quartier, 33 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une autre profondeur de 46 pieds 6 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Esplanade. Le tout d'après un croquis de D. M. Brosman, député voyer de la ville, en date du 14 mars 1892, le tout des dites propriétés ayant été acquises par feu Francis Pena, de Mlle Adeline Davis, pardevant Emile Jarreau, anciennement notaire en cette ville, le 21 avril 1858.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un an et deux ans, à l'option des acquéreurs, divisé en billets garantis par privilège du vendeur et hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement ; les acquéreurs assureront les propriétés pour le montant de la portion du crédit et transféreront les polices, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et tous les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes d'Etat, de Ville et de Levée, dues et exigibles en 1892, au-dessus du prix d'adjudication.
Actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, Notaire public, 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.
24 mars—24 26—avril 2 9 16 26 30

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ

[The only Bed-Bug Killer.]

De la rue Orléans, No 49, le Dr Testut a transporté son domicile rue St-Pierre, No 154, près Remparts ; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide insecticide ne tache plus ni les coins des draps de lit dont on doit les imbiber quand on coince son couverture d'outils de punaises, ni les piquages de matelas. De plus, les bois de lit, intérieurement saturés dudit liquide seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles : la Bordelaise, 24 onces, au prix de 75 sous—et le Litre, 32 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données clairement et complètement aux acheteurs.
19 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CAPITALISTES ATTENTION.

Les grandes bâtisses à deux et trois étages solidement construites connues précédemment comme le

PELICAN WAREHOUSE,

Maintenant occupées par HENDERSON'S SUGAR REFINERY,

Et faisant face aux rues Commerce, Notre-Dame et Girod, se composant de près de la moitié de l'îlet, rapportant $8,000 par an.

La grande bâtisse en briques à deux étages solidement construite coin Tchoupitoulas et Notre-Dame connue comme le

RAINBOW WAREHOUSE.

La grande bâtisse en briques à un étage solidement construite rue Tchoupitoulas, entre Julie et Notre-Dame, attenant au Rio Warehouse et connue comme le

INDIA WAREHOUSE.

Coin Chartres et St-Louis, en face l'Hôtel Royal, la grande bâtisse à trois étages et mansardes occupée au rez-de-chaussée comme magasins et en haut comme résidences.

Francis Frederick Steenackers
—vs.—
Josephine Eliza L. Pargoud.
Pour un Partage.

No 35,372—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 11 avril 1892 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, savoir—

Le India Warehouse.

1° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en briques solidement construite, connue comme le India Warehouse, et tous les droits, titres, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 124, borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Notre-Dame et Magazine, composée de deux lots de terre désignés par les lettres A et B, et mesurant comme suit, à savoir :

Le lot A mesure 42 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à une distance de 42 pieds 9 pouces et 4 lignes de la rue Julie, la même largeur dans le fond sur 170 pieds 6 pouces sur chacune des lignes de côté, et le lot B mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur sur la ligne du fond, 170 pieds 6 pouces sur la ligne le séparant du lot A, et la même profondeur sur l'autre côté la plus près de la rue Notre Dame, le tout au pied américain. Vendu sujet à un bail à MM. John Holmes & Co. jusqu'au 30 septembre 1892, à raison de $40 par mois.

Le Pelican Warehouse occupé par la Henderson's Sugar Refinery.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant des grandes bâtisses à deux et trois étages et leurs améliorations construites connues comme le Pelican Warehouse, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 58, borné par les rues Commerce, Girod, Notre-Dame et Nouvelle Levée, mesurant 235 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Commerce, 92 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Girod, 92 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue Notre-Dame et 237 pieds 10 pouces et 5 lignes de la rue Girod à la rue Notre-Dame, le tout au pied américain, vendu sujet à un bail à Wm Henderson, Esq., jusqu'au 30 septembre 1892 à raison de $8000 par an payable mensuellement.

Le Rainbow Warehouse.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une bâtisse en briques à deux étages, et tous les droits, voies, servitudes, avantages et privilèges qui y appartiennent, connue comme le Rainbow Warehouse, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 125, borné par les rues Notre Dame, Tchoupitoulas, Girod et Magazine, composé de cinq lots de terre numérotés 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant ensemble 126 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas 101 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Notre Dame, 77 pieds, 10 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne extérieure et principale à la rue Girod du lot No 5, et 174 pieds et 4 lignes dans le fond, touchant à une allée de 12 pied 1 pouce de face et largeur à la rue Notre Dame, ... et la protection des autres lignes du lot No 5 sur laquelle elle a une largeur de 10 pieds 2 pouces. Les bâtisses portent les Nos 151, 153, 155, 157, 159 de la rue Tchoupitoulas. Le No 159 est le No au coin de l'encoignure des rues Notre Dame et Tchoupitoulas, et aussi le droit et titre à la dite allée, de même qu'il existe pour les propriétaires actuel, vendu sujet à un bail à MM. John Holmes & Co. jusqu'au 30 septembre 1892, à $60 par mois.

Coin des rues St-Louis et Chartres.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 27, borné par les rues Chartres, St Louis, Decatur et Toulouse, mesurant 65 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Chartres sur une profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue St Louis de 104 pieds 9 pouces, au pied américain. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages avec mansardes occupée par une épicerie, un stand de fruits, un cordonnier et un tailleur, ou premier il y a 6 chambres, et galerie derrière, au second il y a 6 chambres, 2 cabinets et galerie derrière et 7 chambres dans les mansardes, et une cuisine en briques à deux étages, avec 4 chambres, waterworks, lieux d'aisances, etc, etc; les dites bâtisses portant les numéros municipaux 116, 118 et 120 rue Chartres.

L'encoignure des rues St-Louis et Chartres occupée par Jean Ruiné comme épicerie, est vendue sujet à un bail en sa faveur, expirant le 30 septembre 1892 à raison de $35 par mois, le reste de la propriété est sans bail, louée par mois, et rapporte $50, faisant un revenu total de $85 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date, avec toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892, en addition de leurs enchères, et feront un dépôt de dix pour cent comptant sur les lieux.
Actes de vente pardevant M. V. Déjan, notaire, aux frais des acquéreurs.
12avril—12 13 16 23 30 mai 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent rémunérateur.

Un coin des mieux situés.

Bâtisse en briques à deux étages, coin des rues **Dauphine** et **St-Philippe,** où est établie une boulangerie depuis plus de 25 ans.

SUCCESSION DE JEAN CASALÉ.

No 34,989—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 avril 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans en date du 16 février 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété et les effets ci après décrits, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dauphine et Bourbon, formant l'angle des rues St-Philippe et Dauphine, et mesurant 60 pieds de façade de rue St-Philippe, sur 75 pieds de profondeur et de façade rue Dauphine. Les améliorations consistent en deux bâtisses en briques à deux étages, où est établie depuis les 25 années une boulangerie.
Conditions—Comptant à l'adjudication.
L'acte de vente pardevant Chs J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 mars—26—avril 2 9 16 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée dans le Quatrième District de cette ville.

No 513 1/2 rue St-André,

Entre Liberté et Howard.

Succession de Timothy McCarthy.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,904.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1892, pour le compte de la dite succession—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Liberté, Félicité et Howard, mesurant, au pied américain, 17 pieds 1 pouce de face à la rue St-André sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles, désigné comme No 513 1/2 rue St André. Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage avec galerie de façade et deux chambres, une bâtisse à deux étages en bois dans le fond avec quatre ou cinq chambres, cave, lieux d'aisances, etc.
Conditions—Comptant à l'adjudication. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5avril—2 9 16 23 30—mai 7

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73